



Édito...

Chères Armoisiennes, Chers Armoisiens,
Alors que l'urgence climatique s'impose et que la guerre en Ukraine provoque une hausse considérable des prix de l'énergie, la commune devait absolument prendre des mesures permettant de réduire sa consommation. L'éclairage public a été éteint de 22 h à 6 h au lieu de 23 h à 5 h sur l'ensemble de la commune. Un effort a été également demandé aux agents administratifs pour le chauffage dans les bureaux.

Malgré ces raisons qui peuvent créer une morosité générale, notre commune poursuit les travaux que nous avons programmés.

Le permis de construire de la nouvelle mairie a été signé le 07 juillet 2022, l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé en novembre 2022 et les dépôts des plis seront remis par voie dématérialisée.

- La sécurité de la traversée du village était un souci permanent avec un trafic de plus en plus important. Je tiens à remercier nos Conseillers Départementaux Mme MAHUT Patricia et M. BAUD Richard pour l'attribution d'une subvention qui a permis d'installer une signalisation au chef-lieu, sécurisant ainsi le village.

- La mise en place d'un jardin partagé a porté ses fruits. A ce jour 9 familles ont déjà manifesté leur intérêt. Pour rappel, ce projet a pour ambition de donner la possibilité aux habitants ne disposant pas de jardin particulier de concevoir, créer et cultiver ensemble des parcelles de terre individuelles et collectives dans le cadre d'une association.

- La peinture des volets du cabinet médical et la murette de la maison de santé qui avaient besoin d'un sérieux rafraîchissement ont été renouvelées.

- L'éclairage du parking du stade des Pins a apporté un sentiment de sécurité aux utilisateurs, qu'ils soient automobilistes ou piétons.

- L'isolation du cabinet de l'Orthophoniste a été refaite, elle préservera la qualité de la relation avec le patient et répondra aux exigences légales en termes de confidentialité.

- Pour harmoniser les devantures des commerces, nous avons modifié celle de la superette VIVAL par un petit muret et une vitrine.

- Les dégradations de surface de la chaussée : nids de poule, arrachements, faïençage... ont nécessité un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons sur les surfaces ponctuelles à traiter, indispensables pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement, (impasse de la ferme, route du stade, route bois de la cour et route de l'Ermitage).

- Lors de la vérification des installations électriques (mairie, salle des fêtes/ bibliothèque) des non-conformités ont été constatées. Les travaux ont été aussitôt réalisés pour se conformer à la réglementation.

- Lors de la canicule de cet été toutes les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal et sur la liste délivrée par le Conseil Départemental ont été contactées. Il leur a été rappelé à chaque fois les consignes en cas de forte chaleur. Au travers de ces différents appels, nous avons pu constater que les personnes âgées de notre commune étaient bien entourées, que ce soit par la famille, des amis ou des voisins. Nous avons pu également noter que les personnes en difficulté n'hésitaient plus à nous contacter.

En mon nom et celui du conseil municipal, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles et vos proches une excellente année 2023, remplie de partage, de joie, de paix, de réussite et de bonne santé.

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

> Page 2

EDITO

> Page 3

COUPS DE GUEULE

> Pages 4-6

COMPTES-RENDUS

> Pages 7-11

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

> Pages 12-13

TRAVAUX

> Page 14

CCAS

> Pages 15-19

VIE MUNICIPALE

> Pages 20-22

ART ET CULTURE

> Pages 23-32

VIE ASSOCIATIVE

> Page 33

SANTÉ

> Pages 34-35

PROJETS

> Pages 36-39

COMMERCES - PAGE JEUX - ÉTAT CIVIL

> Page 40

INFOS PRATIQUES

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour

- Heures d'ouverture :

lundi : 9 h / 12 h - 13 h 30 / 16 h

mardi : 9 h / 12 h

mercredi : fermé

jeudi et vendredi : 9 h / 12 h

- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57

Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr

- Permanences du maire : sur rendez-vous

INFOS

> Directeur de la publication :

Philip Larcher

> Comité de rédaction :

Patrick Bernard, Martine Abdoun,

Agnès Hubert, Philip Larcher,

Martine Sieger

> Création et impression :

Fillion Imprimerie

CABINE LIVRES

La commune regrette que "l'incivilité de certains nuise au plaisir de la lecture".

Nous avons, à nouveau, retrouvé notre "bibliothèque de rue" sans dessus-dessous : livres dérangés, certains à terre, des jouets, des jeux, déposés à même le sol. Nous rappelons que ce dispositif communal, géré par quelques élus bénévoles ainsi que par la bibliothèque, leur tient à cœur.

Une bonne partie de la bibliothèque de rue provient notamment des livres sortis de sa collection et de particuliers qui l'enrichissent régulièrement.

Le principe de la bibliothèque de rue est basé sur l'échange : quand on prend un livre, on le remet ou alors on en remet un autre. Les livres déposés doivent être en bon état et destinés à tous publics.

Seuls les livres doivent y être déposés. Tous les autres objets, de quelque nature que ce soit, doivent être déposés dans un centre de tri ou à la déchetterie.

La commune fait désormais appel au sens civique.

Merci de votre compréhension.



PERTURBATIONS DU SERVICE DES BUS SCOLAIRES

Comme vous le savez, les services des transports scolaires sont perturbés depuis la rentrée des classes suite à un manque de conducteurs. Le jour de la rentrée, j'ai été interpellé par des parents d'élèves car les enfants n'ont pu se rendre au Collège et au lycée. J'ai donc aussitôt envoyé un courriel au Vice-président de la Mobilité de l'Agglomération qui l'a fait suivre au Directeur de RDB Thonon RATP Dev-Direction Auvergne Rhône-Alpes Suisse. Celui-ci m'a aussitôt répondu par courriel qu'un plan de transport adapté avait été mis en place et que les perturbations devaient prendre fin mi-septembre mais que malheureusement il restait une course scolaire supprimée et qu'il s'agissait de la ligne AS111-00 au départ du Lyaud/Armoys à destination de Thonon-les-Bains, tout en m'assurant qu'il allait faire le maximum pour rétablir le service dans les plus brefs délais. Ne voyant pas la situation s'améliorer je l'ai recontacté téléphoniquement en lui exprimant mon profond mécontentement devant cette situation inadmissible. Je suis également intervenu lors de la conférence des Maires à ce sujet. Actuellement, un bus passe le matin de bonne heure ce qui n'arrange pas les enfants qui arrivent trop tôt et doivent attendre devant leurs établissements.

Le transport en fin de journée est assuré. Je reste vigilant et attentif au moindre problème tout en espérant que le service des bus scolaires soit rétabli pour le début de l'année 2023.

Le Maire



Le problème récurrent des bus scolaires a dû vous amener à la solution du COVOITURAGE. Pour toutes les personnes qui ont opté pour ce type de transport, la mairie d'Armoys vous propose de vous faire connaître en envoyant un courriel à armoyvillage@mail.fr. Nous pourrions ensuite programmer une réunion afin de mettre en contact toutes les personnes pouvant déposer et aller chercher les collégiens et lycéens.



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS

Finances locales – Sécurisation traversée du chef-lieu

Demande de subvention - Produit des amendes de police 2022

Monsieur le Maire expose :

Les travaux envisagés concernent l'aménagement et la sécurisation de la traversée du chef-lieu. Les travaux intègrent du marquage au sol et de la signalisation verticale. Le but étant de limiter la vitesse des véhicules et de sécuriser le chef-lieu. L'ensemble de ces aménagements routiers a été étudié avec les services gestionnaires de la voirie départementale. A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Etude	3 700,00 €	Amendes de police	21 300,00 €
Maîtrise d'œuvre	4 000,00 €		
Travaux préliminaires	3 650,00 €	Autofinancement	49 700,00 €
Travaux marquage et panneaux	57 810,00 €		
Imprévus 3%	1 840,00 €		
Total	71 000,00 €	Total	71 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus une participation financière au titre du produit des amendes de police 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

Intercommunalité – Thonon Agglomération

Règlement Local de Publicité Intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et après concertation avec les communes, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a arrêté le projet de RLPi le 30 novembre 2021.

Le règlement local de publicité est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et pré-enseignes) en adaptant la réglementation nationale fixée par le code de l'environnement à un contexte local. Cette adaptation de la réglementation nationale ne peut se faire que dans un sens plus restrictif, à l'exception de certains espaces où le règlement local peut assouplir l'interdiction de publicité.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de ce RLPi avaient été définis comme suit par le Conseil Communautaire :

- Généraliser et harmoniser la réglementation locale sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer l'attractivité et la lisibilité du territoire, en conciliant préservation du cadre de vie et visibilité des activités économiques, touristiques, mais aussi culturelles.
- Encadrer plus particulièrement la publicité, les enseignes et pré-enseignes dans les secteurs à enjeux.
- Limiter en nombre les dispositifs temporaires de petit format (moins de 1 m²), qui ne sont pas pris en compte dans la réglementation nationale.
- Intégrer les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques.
- Permettre aux maires des 25 communes membres d'appliquer dans les meilleures conditions leur police de l'affichage publicitaire.

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, le projet de RLPi adopté par le Conseil Communautaire doit désormais être soumis pour avis aux communes membres.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le RLPi arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue au printemps 2022.

Au regard du projet de RLPi ainsi présenté et des discussions en séance, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté par Thonon Agglomération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN

Finances Locales

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que le Conseil Municipal a voté au budget primitif 2021 un crédit de 8 500 euros pour l'octroi de subventions aux associations,

RAPPELLE que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4 « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. »

Le même article précise « tous groupements, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention :

- une copie de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé,
- ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité »,

RAPPELLE que pour permettre de répondre aux contraintes réglementaires, un dispositif simple de dossier de demande de subvention a été mis en place. Il a été adressé à l'ensemble des associations qui ont reçu une subvention en 2020,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2021,

VU les demandes de subventions déposées par les associations figurant dans le tableau ci-dessous,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE la subvention annuelle aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS..... Montant de la subvention

AS ARMOY - LE LYAUD	2 000.00 €
AS COMMUNALE DE CHASSE.....	200.00 €
AS PARENTS D'ÉLÈVES.....	1 500.00 €
AS FESTIVAL DE THÉÂTRE	400.00 €
COMITE DES FÊTES	300.00 €
FOYER RURAL CULTUREL.....	2 000.00 €
GOUTTES DE VIE	700.00 €
ÉCHO DU HAUT CHABLAIS.....	300.00 €
MUTAME.....	78.00 €
PERRI FUN GLISS	188.00 €

Délibération n°15 /2022 approuvée à l'unanimité

Institutions et vie politique

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération D 2021_068 du 20 octobre 2021 du Conseil Municipal validant la création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges au 1^{er} janvier 2022 et validant les statuts

VU l'arrêté préfectoral PREF DRCL BCLB-2021-0048 portant création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges

VU la délibération D08_2022 du 19 mai du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges portant modification des statuts

Considérant que la commune d'Allinges doit se prononcer sur les modifications statutaires en tant que collectivité adhérente (Article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les statuts comme indiqué ci-dessous :

- Modification Article 9 ex 8 : Il convient de modifier la phrase "Le syndicat est administré par un bureau composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et de l'ensemble des délégués titulaires du comité syndical" et de supprimer la mention "et de l'ensemble des délégués titulaires du comité syndical"

- Rajout de l'article suivant :

Article 7 : Autres modes de coopération

Dans le respect des règles de la commande publique et des dispositions des articles L5111-1 et 5111-1-1 et L5211-56 du code général des collectivités territoriales, le syndicat peut engager et mettre en œuvre avec d'autres collectivités, par convention, toute démarche tendant à la réalisation de prestations de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ACCEPTE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges ;
- ADOPTE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges, tels qu'annexés à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibération n°17 /2022 approuvée à l'unanimité.

Institutions et vie politique

Contribution Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2021-0048 portant création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges en date du 19 novembre 2021,

VU la délibération D06_2022 du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges fixant le montant de la contribution des communes à 4 000 €,

VU l'article 15 des Statuts du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges stipulant que la répartition de la contribution des communes s'effectue en fonction de la population municipale INSEE

Le montant des contributions des communes membres au Syndicat du Comté pour l'exercice 2022 est établi ainsi :

Communes

Population Contribution

ALLINGES	4681	1 170,76 €
ANTHY	2198	549,74 €
ARMOY	1359	339,90 €
DRAILLANT	902	225,60 €
LE LYAUD	1741	435,44 €
MARGENCEL	2197	549,49 €
ORCIER	1030	257,61 €
PERRIGNIER	1885	471,46 €
TOTAL	15993	4 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité moins une abstention de M. Philip LARCHER, VALIDE la contribution 2022 de la commune au Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges pour un montant de 339.90 €

Délibération n°18/2022 approuvée à la majorité moins une abstention (M. LARCHER Philip).

Administration générale

Réforme de la publicité des actes des communes de moins de 3500 habitants.

Monsieur le Maire, rappelle que l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2022 dispose que « les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Ajoute que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

- par affichage ;

OU

- par publication sur papier.

Il appartient au conseil municipal de choisir avant le 1^{er} juillet 2022 le mode de publicité applicable dans la commune. Ce choix peut être modifié à tout moment. Mais à défaut de délibération, la publication se fera sous forme électronique.

L'article R2131-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les actes publiés sous forme électronique sont mis à la disposition du public sur le site internet de la commune dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

La version électronique de ces actes comporte la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de leur auteur ainsi que la date de mise en ligne de l'acte sur le site internet de la commune. La durée de publicité de l'acte ne peut pas être inférieure à deux mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2131-1 dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022 et R.2131-1,

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU l'ordonnance n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

CONSIDÉRANT la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'Armoay afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le Maire,

ENNONCE les modalités possibles suivantes de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel entre :

- Publicité par affichage répartie sur les 7 lieux habituels dans la commune à savoir : en Mairie, chef-lieu, Sur Planaise, Les Prés Carrés, Lonnaz, L'Ermitage, L'Ermitage (chemin de la Pépinière)

- Publicité par publication papier (mairie d'Armoay) ;

- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

CHOISIT la modalité de publicité par affichage

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Délibération n°19 /2022 approuvée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET

Finances locales - Budget principal

Décision modificative N°3

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-4, L.1612-6 et L.1212-7 ;

VU la délibération N°03/2022 du Conseil Municipal du 22 mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022 ; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget principal 2022 ;

Monsieur le Maire propose un projet de décision modificative N°3 :

Imputation	Désignation			Montant
1641/16	Emprunt en euros	Inv.	R	+ 800 000.00
2313/23	Constructions	Inv.	D	+ 800 000.00
1641/16	Emprunts en euros	Inv.	D	+ 10 000.00
2151/21	Réseaux de voirie	Inv.	D	• 10 000.00
615232	Réseaux	Fonc	D	• 7 600.00
615231	Réseau voirie	Fonc	D	+ 7600.00
				0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité, la décision modificative présentée.

Délibération n°20/2022 approuvée à l'unanimité

Finances locales - Emprunt

Construction nouvelle mairie

VU le budget primitif de l'année 2022 voté par délibération du 22 mars 2022 ;

VU la délibération en date du 7 avril 2021 approuvant le lancement de l'étude pour la construction d'une nouvelle mairie ainsi que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du dit projet pour un montant estimatif de 1 361 813 euros H.T. ;

Une consultation auprès de banques spécialisées dans l'activité de financement des investissements des collectivités territoriales a été réalisée. Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation.

CAISSE EPARGNE				
Montant (en €)	800 000.00 €	800 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Durée totale (en nombre d'échéances)	80	100	80	100
Profil d'amortissement	constant	constant	constant	constant
Périodicité des amortissements	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux d'intérêt	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	2.69	2.78	2.69	2.78
Intérêts	217 890.00 €	280 780.00 €	272 362.40 €	350 975.00 €

CREDIT AGRICOLE				
Montant (en €)	800 000.00 €	800 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Durée totale (en nombre d'échéances)	80	80	80	80
Profil d'amortissement	Amortissement constant	Echéance constante	Amortissement constant	Echéance constante
Périodicité des amortissements	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux d'intérêt	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	2.97	3.00	2.97	3.00
Intérêts	240 570.00 €	266 765.50 €	300 712.60 €	333 456.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres votants :

- DÉCIDE de contracter un emprunt de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements dont la construction de la nouvelle mairie.

- Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant du capital emprunté : 800 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans

Taux d'intérêt : 2.69

Commission d'engagement du prêt : 0.10 % du capital emprunté

Périodicité : Trimestrielle

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne aux conditions indiquées ci-dessus

- DIT que la recette est inscrite au budget principal 2022.

Biens communaux – O.N.F.

Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assier en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté dans le tableau ci-annexé.

- DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins

- DEMANDE que pour ces coupes validées la destination et le mode de commercialisation soient conformes aux indications portées dans le tableau joint.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Délibération n°22 /2022 approuvée à l'unanimité

SÉCHERESSE

Déjà vers la fin du printemps et pendant tout l'été, la sécheresse a sévi en Haute-Savoie, comme dans de nombreux autres départements où des incendies ont d'ailleurs nécessité l'engagement d'importants moyens financiers, matériels et humains pour la surveillance du territoire et la lutte contre les feux de forêt.

Dès le mois de mai 2022, la préfecture de Haute-Savoie a tiré la sonnette d'alarme et pris des mesures restrictives. Aux côtés de Thonon Agglomération et des maires comme Armoiy, le préfet a invité les habitants à être vigilants et responsables en adoptant notamment un comportement raisonné quant à l'usage de l'eau.

Durant tout l'été et même après la rentrée scolaire de septembre, les précipitations alors encore trop peu abondantes n'ont pas permis de retrouver des niveaux "normaux" d'étiage dans les rivières ou dans les nappes phréatiques.

Jusqu'à la fin novembre, la situation demeurait préoccupante, mais semble s'améliorer depuis. Les stocks naturels d'eau ayant énormément souffert de cette sécheresse, il y a fort à parier que cet épisode se reproduise la saison prochaine, surtout si le niveau d'enneigement attendu cet hiver s'avère insuffisant comme ce fut le cas ces dernières années. A titre individuel, il convient donc de rester raisonnable.

LES USAGES *de l'eau autorisés*



L'ALIMENTATION
ET L'HYGIÈNE



L'ABREUVEMENT
DES ANIMAUX



LA SÉCURITÉ CIVILE
(POMPIERS)
ET NETTOYAGES
SANITAIRES

Tous les autres usages sont interdits, y compris par prélèvements directs dans les milieux superficiels (lac, cours d'eau) ou dans les ressources souterraines (nappes, sources), ceci afin de préserver le milieu naturel et la vie aquatique.

En savoir + : consulter la Foire aux Questions
de la Préfecture de la Haute-Savoie



LES BONS *gestes*



NE PAS LAISSER
COULER L'EAU
INUTILEMENT



PRIVILÉGIER
LES DOUCHES
AU LIEU DES BAINS



FAIRE FONCTIONNER
LES APPAREILS
DE LAVAGE À PLEIN



RÉCUPÉRER L'EAU
DE PLUIE POUR
L'ARROSAGE

INSTALLER DES ÉQUIPEMENTS
SANITAIRES AUTONOMES
EN EAU



*le Clos
des
Champs*
Location de chambres
Studios et appartements meublés
M^{me} et M^{me} Coloud
3562, Chef lieu
74200 ARMOY
Tél. 04 50 17 33 74
Port. 06 80 89 31 10
le-clos-des-champs@orange.fr

Vos Ongles et moi
Prothésiste Ongulaire à domicile
74200 Armoiy
06 04 00 12 79

Boucherie d'Armoiy

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Benoit Favier-Bosson
3565 Chef-lieu - 74200 Armoiy - Tél. 04 50 17 49 91

Conseils en diététique
et micronutrition
Matériel médical
Oxygénothérapie - Orthopédie
Location - Livraison à domicile

Valérie et Mario LACAVA - Tél. 04 50 70 51 93
pharmaciedenoyer@perso.alliadis.net
388, av de Thonon - Noyer - 74200 Allinges



LE GÉOPARC MONDIAL UNESCO DU CHABLAIS : 10 ANS DÉJÀ !

Un Géoparc mondial UNESCO est une zone géographique unifiée, dont les sites et paysages présentent un intérêt géologique d'importance internationale. Ces territoires sont gérés globalement selon un concept de protection, d'éducation et de développement durable.

En novembre 2015, l'UNESCO a créé le label "Géoparc mondial UNESCO", qui s'inscrit dans son Programme International pour les Géosciences et les Géoparcs (PIGG). Ce programme a pour objectif d'étudier et de prôner les liens entre l'héritage géologique d'un territoire et ses patrimoines naturels, culturels et immatériels.

Sur ces territoires, l'histoire de l'Homme et celle de la Terre sont intimement liées. En conséquence, les Géoparcs ont pour objectifs d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine, qu'ils soient naturels, culturels ou immatériels.

Pour être labellisés Géoparc mondial UNESCO, les territoires doivent dénombrer un nombre de sites géologiques d'importance majeure, d'un point de vue scientifique, ou éducatif, ou du fait de leur rareté. Et cet intérêt peut aussi être archéologique, écologique, historique ou culturel.



Le géoparc du Chablais s'inscrit dans ce cadre.

Des forces géologiques aux activités humaines, l'identité du Chablais s'est façonnée au fil des millénaires. On y trouve un patrimoine géologique, cultu-

rel, humain exceptionnel et désormais reconnu par l'UNESCO.

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais se situe entre le Léman et le Mont-Blanc, s'étend sur 62 communes et couvre près de 900 km² pour plus de 150 000 habitants.

Le bâti traditionnel, l'usage de la montagne, la vie en alpage, les contes et légendes, les richesses naturelles que sont les Eaux Minérales de Thonon et d'Evian, sont autant de témoins de ces liens forts entre l'homme et la nature.

L'héritage géologique du Géoparc du Chablais est à explorer à travers deux thèmes principaux : l'histoire de la formation des Alpes et les glaciations quaternaires.

Education et formation, recherche et préservation, réseau et coopération, tourisme : tels sont les axes autour desquels sont menées les actions du Géoparc Chablais auprès du public, qu'il soit local ou de passage dans la région.

Cette année le géoparc Chablais a fêté ses 10 ans. A cette occasion, de nombreuses manifestations gratuites et ouvertes à tous ont été organisées tout au long de l'année et particulièrement pendant l'été sur l'ensemble du géoparc.

Deux temps forts de cette année d'animations furent la semaine du Géoparc Chablais du 22 mai au 6 juin, "un voyage en terre (presque) connue", et la Fête de la Science du 7 au 17 octobre.

Plus localement encore, à Armoy, le samedi 11 juin, ont eu lieu l'atelier de fabrication de plâtre pour les enfants de 6 à 11 ans le matin et la visite des vestiges de la plâtrière dans l'après-midi pour tous.

Pour en savoir plus sur les prochains événements animés par le Géoparc Chablais : <https://www.geoparc-chablais.com/>



VISITE DU JARDIN DE BERNARD ET ARLETTE COMTE LE 16 OCTOBRE

Dimanche 16 octobre, le CPIE* Chablais Léman a organisé, comme à chaque saison, des visites de jardins du Chablais, respectueux du vivant. Pour cette occasion, Bernard et Arlette Comte ont ouvert leur jardin.



Le thème de la visite était consacré aux arbres et arbustes, sujet qui passionne Bernard depuis des années, en lien, sans doute, avec sa profession de forestier. Depuis sa retraite, il a mis ses compétences au service de sa passion, qu'il tient à partager avec ses visiteurs. Ses plantations arborées se sont étalées sur plusieurs années, depuis l'acquisition de son terrain familial en 1988, alors en plein champ, sur 3000 m². Sa maison a été la première de ce secteur de la commune.

Le sol argilo-calcaire, sur une couche alluviale très drainante, a dû être amendé pour permettre au verger initial de prospérer autour de la maison (cerisiers, pruniers, pommiers, pêchers... sont les principales espèces représentées).

Puis Bernard a constitué une haie vive sur 1 des 4 côtés de sa propriété en variant les espèces, principalement locales (cotonéaster, aubépine épineuse, if, fusain d'Europe, viorne lantane, cytise, cornouiller mâle et sanguin...) les complétant avec des arbustes d'origine étrangère mais familiers de nos jardins (althéas, forsythia, cerisier du Japon, cognassier du Japon...).

Un autre côté se présente en haie taillée avec charville, érable champêtre, buis, troène, épine-vinette.

Le côté bordant un grand champ pâturé, orienté Nord, a été élaboré en haie coupe-vent. Toutefois, Bernard ne souhaite pas un rideau d'arbres d'égale hauteur afin que l'air circule. Pour cela, il choisit des espèces

croissant à des rythmes différents (érables sycomores et champêtres, alisier torminal, houx, bouleau, sorbier des oiseleurs, néflier, pin sylvestre).



Le dernier côté, bordant un chemin empierré, est constitué d'arbres ne proposant pas un rideau dense mais un assortiment d'essences variées, au gré des "inspirations" du moment (érable à sucre, chêne rouge d'Amérique, ginkgo biloba, févier d'Amérique, figuier).

Cet éclectisme se retrouve autour de la maison, dans la partie ornementale, autour des majestueux tilleul et sorbier, du cornouiller de Floride, du parotia de Perse, sans oublier les plus modestes cormier, arbousier, lilas, érable de Montpellier, genévrier, alisier de Mougeot... plantés plus récemment.

En tout, cette palette de couleurs et de formes, pour le régal des yeux, est constituée de 117 variétés d'arbres et d'arbustes !

De février à novembre, c'est une succession ininterrompue de floraisons et fructifications, qui attire des cortèges d'insectes pollinisateurs ou phytophages, les oiseaux granivores ou prédateurs. La végétation spontanée offre aussi de nombreuses surprises, au fil des années : orchidées rares (Ophrys abeille, Céphalanthères...), champignons isolés ou en "ronds de sorcières", semis d'arbres ou arbustes issus des essences plantées ou venant d'ailleurs. Sans oublier les oiseaux qui apprécient la diversité végétale et le refuge des arbustes et arbres (parmi les visiteurs rares, citons le Torcol fourmilier, le Lorient d'Europe... et l'Epervier d'Europe qui a adopté ce domaine de chasse).

*Pierre Cabotte et Bernard Comte,
pour le CPIE* Chablais-Léman*

*CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Allianz



Laetitia LOLLIOZ
Agent Général
06 01 32 21 73

1, av. du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lollioz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216

Méchoui des Savoie
Traiteur à domicile

Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
méchouidessavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

- Réceptions, Mariages
- Baptêmes, Anniversaires
- Repas d'entreprise...

JARDINS PARTAGÉS

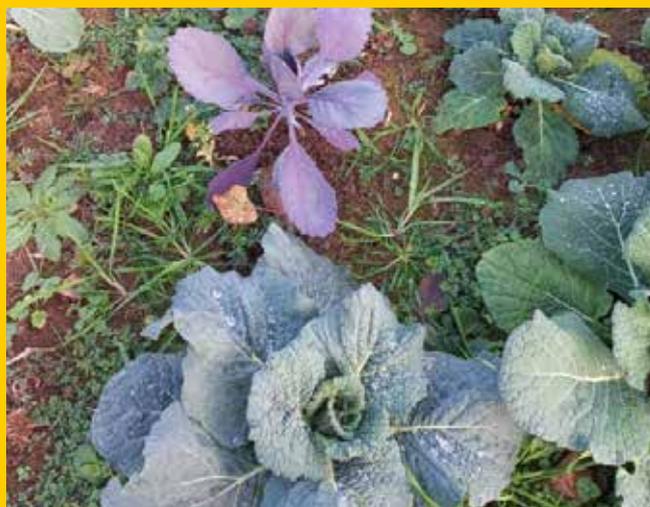
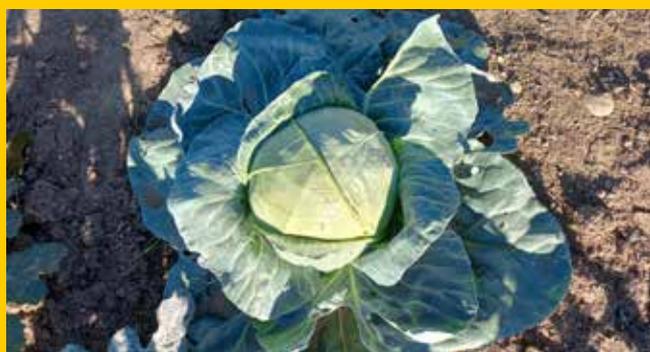
Une fois le terrain labouré, il a été divisé en huit parcelles individuelles et une collective. Pour cette première saison du jardin partagé, les jardiniers se sont réunis pour un tirage au sort afin d'attribuer une parcelle à chaque famille. Une première étape de la vie du « Jardin des Huchettes » qui s'est déroulée dans la bonne humeur et autour d'un verre de l'amitié.

Ensuite, ils sont venus avec leurs plantons et leurs pommes de terre pour commencer les plantations et les repiquages dans chaque potager. Des voisins ont donné des plants de tomates, de betteraves, de côtes de bettes, de framboisiers. Un grand moment de partage pour tout le monde !

Le collectif a vite été confronté à plusieurs difficultés : la canicule et la gestion de l'eau. La mairie a rempli plusieurs fois un container d'eau pour permettre l'arrosage des plantations et les jardiniers ont réussi à gérer d'une manière économe l'irrigation des potagers. En raison de la sécheresse qui a sévi pendant l'été, ils ont dû pailler le sol, arroser le soir après 20 h et apprendre à récupérer l'eau de différentes manières. Cela leur a permis de profiter de belles récoltes, notamment de courgettes, qu'il a fallu apprendre à cuisiner de mille façons.

La mairie a connecté un récupérateur d'eau de pluie à la cure, vers le 15 août quelques averses sont enfin arrivées et le jardin a repris de la vigueur, permettant aux courges et autres légumes de se développer. Par contre la récolte de pommes de terre fut décevante, seulement 300 g par famille !

A l'automne, les jardins ont été nettoyés et les légumes d'hiver (choux, mâche, poireaux, épinards) plantés. Tout le monde prépare la prochaine saison avec enthousiasme !



FOCUS SUR 3 ÉLÉMENTS QUI APPORTENT DE LA BIODIVERSITÉ DANS NOS JARDINS

La forêt nous donne l'exemple

La forêt produit en moyenne 10 tonnes de matière sèche (biomasse) par hectare chaque année. Cette biomasse crée de l'humus, s'incorpore peu à peu à la terre, l'enrichit et alimente en biodiversité le sol. Ainsi l'arbre puise ces éléments sans cesse renouvelés naturellement et les



utilise, sans appauvrir ou dénaturer la terre. Dans nos jardins, nous pouvons laisser le plus possible les feuilles, sous nos arbres et arbustes, pour créer cet humus nourricier et éviter l'appauvrissement de nos sols. Les branches taillées peuvent être broyées et le BRF (Bois Raméal Fragmenté) directement réinstallé autour des arbres et arbustes. Des champignons mycorhiziens vont se développer et aider à l'assimilation des minéraux par l'arbuste ou l'arbre. Tous les « déchets verts » de nos jardins peuvent ainsi être conservés (sans encombrer nos déchetteries) et ainsi nous évitons la dégradation de notre sol et améliorons sa structure.

Pour info : Le broyage à domicile est effectué gratuitement par Thonon Agglo (Chablais insertion) deux fois par an (inscription sur Internet).

Quels arbustes d'essence locale pour une haie libre ou taillée ?

Abandonner les haies de Thuya et de lauriers (laurier-cerise) n'offrant aucune nourriture ou abri à la faune locale. Le branchage du thuya est trop compact et ses feuilles trop acides, annihilant toute vie végétale à ses pieds... Le laurier-cerise est une espèce envahissante qui colonise nos forêts.

Au contraire, une haie champêtre constituée de plusieurs espèces indigènes (charme, aubépine...) s'adapte mieux à l'environnement. Elle offre des variations saisonnières, résiste mieux aux maladies et abrite une faune

variée. Elle procure refuge et nourriture aux oiseaux et à de nombreuses espèces.

Voici quelques espèces d'essence locale à privilégier : charme, aubépine, prunelier, viorne lantane, viorne obier, cornouiller mâle, fusain d'Europe, érable champêtre, noisetier, troène, néflier d'Allemagne.

Pourquoi conserver le lierre grimpant dans son jardin ?

Contrairement à une idée reçue, le lierre grimpant n'est ni un parasite, ni nuisible pour l'arbre. Il n'empêche pas les arbres de grossir, ne les tue pas. Ses racines superficielles ne gênent pas celles des arbres. Bien au contraire, le lierre rend de multiples services à l'arbre. Il abrite un grand nombre d'insectes auxiliaires et animaux utiles pour lutter contre les parasites du jardin. Il le protège contre les prédateurs et constitue également un "bouclier" contre les chocs thermiques. Son seul but est de chercher de la lumière pour fleurir et se reproduire. L'arbre est son tuteur.



Entre septembre et novembre, ses fleurs (les dernières de la saison) apportent la nourriture indispensable aux abeilles, bourdons, papillons pour passer l'hiver... Mellifère, il fournit aux abeilles une source d'approvisionnement à une période de l'année où il n'y a plus de fleurs. En hiver, les oiseaux frugivores raffolent de ses fruits à une époque où il est difficile de se nourrir.

En hiver comme au printemps, les rouges-gorges, roitelets, troglodytes, fauvettes, merles, ramiers, tourterelles, etc.... nichent discrètement à l'intérieur pour se protéger de la pluie, du froid puis de la chaleur et des prédateurs.

Dans notre jardin, nous pouvons contenir le lierre (comme toutes les autres plantes sauvages) pour qu'il ne soit pas trop envahissant, sans le détruire, pour conserver la biodiversité.

Elisabeth Rocheteau,
pour les Incroyables Comestibles Armoy/Le Lyaud
lac-chablais Incroyables Comestibles Léman 74
le CPIE Chablais Léman
(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)
<http://www.cpiechablaisleman.fr/>

**MODIFICATION
DE LA FAÇADE
DU VIVAL**



PARKING DES COMMERCES



**LES TRAVAUX DE SÉCURISATION
DU CHEF-LIEU SONT TERMINÉS !**

Le maire et son conseil municipal remercient Patricia MAHUT et Richard BAUD, nos Conseillers Départementaux, pour l'attribution d'une subvention qui a permis d'installer une signalisation au chef-lieu, sécurisant ainsi le village.



RÉFECTION DES ROUTES

Automatique ou manuel, le « point à temps » est une technique qui a pour objet la répartition des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poule, arrachements, faïençage...

La réparation de chaussée au "point à temps" consiste en un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. La technique du « point à temps » est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts de réparation plus élevés.



RÉFECTION DE LA PEINTURE AU CABINET MÉDICAL



DN METALLERIE
Métallerie - Ferronnerie - Motorisation
Tous travaux Acier - Inox - Alu



597 Rte des Blaves - ZI de Noyer - 74200 Allinges
Tel. 06 14 13 29 79 - contact@dnmetallerie.com
www.dnmetallerie.com

Certifié **KNX**

sarl **DANTONY ELECTRICITE**

- Alarmes ■ Interphone ■ Domotique
- Automatismes de portails
- Chauffage électrique

129C, chemin de la Folatière, sur Lonnaz
74200 ARMOY - Tél. 06 27 13 42 17
dantony.electricite@yahoo.fr

B C MENUISERIE - AGENCEMENT
RÉNOV' CHARPENTE - ESCALIER

artisan

Bruno COUEDEL

Service au Particulier - Syndic - Entreprise

165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax 04 50 71 94 45
bruno-couedel@wanadoo.fr

PERSONNES VULNÉRABLES

Nous vous rappelons qu'un registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place par le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) sous la responsabilité de Monsieur le Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, épidémies etc...).

Si vous figurez parmi :

- les personnes de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, handicapées
- les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...).

Vous pouvez demander votre inscription sur ce registre en vous faisant inscrire au secrétariat de mairie qui vous fera compléter un questionnaire.

Ce registre va permettre au CCAS de vous identifier afin de vous apporter son aide de différentes manières : appels téléphoniques lors des épisodes de canicule, d'épidémies diverses, de visites à domicile, etc...

Nous rappelons également que toute personne déjà inscrite sur notre registre peut à tout moment, si elle considère ne plus être vulnérable, demander à être rayée de notre registre. Pour cela en faire la demande par écrit ou mail à la mairie.

REPAS DES AÎNÉS

Quel grand et beau moment fut le repas de nos aînés du 3 décembre 2022.

C'est dans une salle joliment décorée qu'ils ont été accueillis par Monsieur le Maire, des membres du CCAS et du Conseil Municipal.

Le repas fut très apprécié et nous remercions très vivement l'ensemble de nos commerçants qui ont contribué à sa réussite ainsi que les membres du CCAS et les bénévoles qui en ont assuré toute l'organisation.

JOSE AND CO qui a, musicalement animé ce repas, a su lui donner une ambiance très festive en amenant sur la piste de très nombreux danseurs venus s'adonner aussi bien à la valse, qu'au rock and roll, en passant par la bi-guine, la chenille, le madison et bien d'autres danses.

Nos aînés ont apprécié ce moment de convivialité et de partage, ils ont su nous le faire voir et nous le dire et cela fait chaud au cœur.



LA BASE ADRESSE LOCALE (BAL)

Jusqu'ici uniquement imposée aux communes de plus de 2 000 habitants, **l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes**, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février dernier. Pour rappel, ce qu'on nomme "adressage" renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune.

L'article 169 de la loi 3DS dispose de ce qui suit : "le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation."

L'article 169 de la LOI 3DS1 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. **Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.**

Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'Etat et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc.).

Pour ce faire, les communes de moins de 2 000 habitants doivent créer ce qu'on appelle une BAL, à savoir une « Base Adresse Locale » qui répertorie tous les noms de voies et numéros de constructions présents dans le territoire.

Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Elle est publiée sous la responsabilité de la commune, ce qui lui confère un caractère officiel. Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs publics ou privés (administrations, entreprises, secours).

UNE DÉFINITION PRÉCISÉE DE L'ADRESSE

Il est demandé aux communes de dénommer les "voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation".

Les communes pourront dénommer les voies privées ouvertes à la circulation, c'est-à-dire non fermées par un portail, par délibération du conseil municipal.

Les communes transmettront également les noms de lieux-dits, ce qui concourt à un renforcement de la qualité des adresses et respecte la toponymie locale.

UN SERVICE ESSENTIEL DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS

La qualité de l'adressage conditionne le fonctionnement de nombreux services aussi bien publics que privés. Au quotidien, les adresses sont des données clés permettant aux services d'urgence (SDIS, SAMU, etc.) d'intervenir auprès des personnes qui en ont besoin ; d'assurer le raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie ; la distribution du courrier et la livraison de colis ; le déploiement de la fibre optique ; la collecte des déchets ménagers ou encore l'aide aux déplacements par géo-navigation.

INDISPENSABLE POUR LES SECOURS ET POUR LA FIBRE OPTIQUE

Une adresse qui se résume à un nom de hameau et se joue des GPS pose des problèmes pour les facteurs qui ne connaissent pas tous les territoires où ils sont amenés à faire leurs tournées, pour les livraisons de commandes réalisées en ligne qui ont augmenté de 30 % entre 2019 et 2020, mais aussi pour les aides à domicile, ou les services de secours. Le déploiement de la fibre optique : pour être raccordé au réseau, chaque bâtiment doit se voir attribué un "code Hexa-clé", qui n'enregistre les adresses géographiques que sous la forme "numéro, voie, commune".

En 2023, le conseil municipal d'Armoys va donc délibérer pour nommer les voies privées et des numéros seront attribués à chaque bâtiment. Par conséquent, certains habitants vont changer d'adresse sans déménager. Ils recevront un courrier de la mairie, qui contiendra toutes les informations nécessaires pour effectuer ce changement d'adresse, ainsi qu'un certificat d'adressage.



PLANTATION EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

En bordure des voies publiques, l'égoutage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Certaines propriétés riveraines ou voisines de croisements, virages ou points dangereux, peuvent être frappées de servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité (article L114-1).



ÉCLAIRAGE PUBLIC NOUVEAUX HORAIRES

Généralisation de l'extinction de l'éclairage public: celui-ci sera désormais éteint de 22 h à 6 h (au lieu de 23 h à 5 h) à partir de novembre, afin de maîtriser nos dépenses d'électricité.



RECENSEMENT FRONTALIERS



Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoys, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française). Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses,... **EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIÉS.**
- Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ... ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.**

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.



Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lecture par Antonia LARTILLEUX Elève au Collège Champagne, à Thonon-les-Bains.

Lettre de Martin VAILLAGOU, soldat au 131^e Territorial à SUIPPE dans la Marne, à ses enfants Maurice et Raymond, le 26 août 1914.

« *Mes chers petits,*

Du champ de dévastation où nous sommes je vous envoie ce bout de papier avec quelques lignes que vous ne pouvez pas encore comprendre. Lorsque je serai revenu je vous en expliquerai la signification. Mais si le hasard voulait que nous ne puissions les lire ensemble, vous conserverez ce bout de papier comme une précieuse relique ; vous obéirez et vous soulagerez de tous vos efforts votre maman pour qu'elle puisse vous élever et vous instruire vous-mêmes pour comprendre ce que j'écris sur ce bout de papier. Vous travaillerez toujours à faire l'impossible pour maintenir la paix et éviter à tout prix cette horrible chose qu'est la guerre.

*Ah ! La guerre quelle horreur !! Villages incendiés, animaux périssant dans les flammes, êtres humains déchi-
quetés par la mitraille : Tout cela est horrible. Jusqu'à présent les hommes n'ont appris qu'à détruire ce qu'ils avaient créé et à se déchirer mutuellement. Travaillez, vous mes enfants, avec acharnement à créer la prospérité et la fraternité de l'univers. Je compte sur vous et vous dit au revoir probablement sans tarder. »*



A la suite de cette poignante lecture, les enfants de l'école Armoyle Lyaud ont chanté la Marseillaise, offrant ainsi un moment d'émotion.

La cérémonie s'est clôturée autour du traditionnel verre de l'amitié.

La commune d'Armoyle remercie les portedrapeaux et les deux "poilus" pour leur présence.



Pics

Chauffage - Sanitaire

ARMOY

Paul Leroy - 06 61 81 73 43 - pleroy.pics@gmail.com



Le D'JOSS Bar

13 rue de la mairie • 74200 le Lyaud
Tél : 04 50 73 38 46

Restauration le midi : du lundi au samedi
Restauration le soir : vendredi & samedi
Dépôt de pain • Presse

NOUVEAUX ARRIVANTS

Une réunion d'accueil est organisée tous les ans pour accueillir les nouveaux arrivants et présenter notre commune.

Cependant, depuis 2019, en raison de la crise sanitaire, cette dernière n'a pu avoir lieu.

Tous les nouveaux arrivants, installés depuis lors, sont invités à participer à la cérémonie d'accueil qui aura lieu le :

**10 mars 2023 à 19 heures
à la salle des fêtes d'Armoy**

Cette information a été communiquée sur nos sites internet et page Facebook «Armoy village».

Pour les retardataires, vous avez encore la possibilité de **vous inscrire AVANT le 10 février 2023**

- soit sur notre site internet <https://armoy.fr>

- soit en vous rendant au secrétariat de mairie qui vous remettra un questionnaire à compléter.

Une invitation officielle vous sera adressée courant février 2023.

Nous vous attendons nombreux.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vendredi 20 janvier 2023

19 h à la salle des fêtes d'Armoy

CONCERT BAROQUE

Vendredi 5 février 2023

20 h à l'église d'Armoy

RÉUNION PUBLIQUE

DEVENIR DE LA GRANGE GROBEL

Vendredi 10 février 2023

20 h à la salle des fêtes d'Armoy

CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vendredi 10 mars 2023

19 h à la salle des fêtes d'Armoy

CONFÉRENCE de Roland HYACINTHE

- 2000 ans de l'histoire d'Armoy

de Jules César à 1914-1918

- Origine et signification des noms de famille et des noms de lieux

Vendredi 17 mars 2023

20 h à la salle des fêtes d'Armoy

REPAS DE LA FÊTE DES MÈRES

Vendredi 26 MAI 2023

19 h 30 à la salle des fêtes d'Armoy



Nous vous proposons des mets de qualité, "faits maison", créés à base de produits frais, locaux et de saison.

Devis sur demande pour des événements privés ou des séminaires professionnels.



Tél: 04.50.73.94.55



ASSOCIATION FRANÇAISE DES RESTAURATEURS

3516 Chef-Lieu 74200 Armoy / www.echodesmontagnes.fr

DOMIAL
Electroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr

LE TRI PLUS SIMPLE

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIERONT.

Les règles de tri des déchets recyclables seront simplifiées : vous pourrez déposer tous vos emballages, sans exception, dans les conteneurs jaunes des espaces/tri. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal et des cartonnettes. A partir du 1^{er} janvier, vous y déposerez les pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice, briques alimentaires, ainsi que les petits emballages métalliques (couvercles, capsules de café...).

Autre nouveauté : tous les papiers seront aussi à déposer dans le conteneur jaune : journaux, magazines, enveloppes, livres.... Les couvercles de couleur bleue vont rapidement disparaître au profit du jaune sur tous les conteneurs. Rien ne change pour la collecte du verre.

UN NOUVEAU CIRCUIT POUR VOS DÉCHETS TRIÉS

Cette simplification relève d'une obligation réglementaire nationale, qui vise à développer le tri et les performances de recyclage. Elle implique en parallèle une organisation nouvelle de la chaîne de transport et de tri des déchets, en collaboration avec plusieurs syndicats et intercommunalités de Haute-Savoie et de l'Ain. Les déchets recyclables collectés dans l'agglomération, après avoir été regroupés via un quai de transfert à Thonon-les-Bains, vont ainsi rejoindre un nouveau centre de tri dans la région bellegardienne, sur la commune de Chêne-en-Semine. Ils seront ensuite dirigés vers des filières spécifiquement adaptées pour leur recyclage.

THONON agglomération

Plus d'informations :

Thonon Agglomération - www.thononagglo.fr

Tél 04 50 31 25 00

THONON agglomération

NOUVEAU

LE TRI PLUS SIMPLE

TOUS les emballages et les papiers se trient dans le **bac jaune** !

www.thononagglo.fr

CITEO

PETITJEAN

Christophe SARL

Ferblanterie Cuivrerie

5, chemin de la Rotta - 74200 Thonon les Bains
Tél. 04 50 72 99 58 - Fax 04 50 81 83 91 - Port 06 08 82 60 14
Site: 043 522 511 008 15

ossature bois
charpente
couverture

FAVRAT
construction bois

particuliers
entreprises
collectivités

Ensemble, construisons l'avenir

84, route du Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 23 - info@favrat.fr
www.favrat.fr

LE CHALET
6 GITES EN PLEINE NATURE

Vue du chalet

Bernard et Anne-Marie PEILLEX

Lieu-dit "L'Ermitage"
74200 ARMOY
(à 3 km de Thonon)

Tél. 04 50 71 08 11
Fax 04 50 71 33 88
bpeillex@wanadoo.fr

Le meilleur pour le sport

mondo vélo

SPORT 2000

ESPACE montagne

Un monde de vélo conseillé par des pros.

Le sport ... mais pas que.

Montez haut, libérez vous des contraintes.

ANTHY / LÉMAN - Espace Léman 3
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

LES ARTS'MOISIENS

Faire vivre son quartier au fil des saisons

Depuis maintenant trois ans, les habitants de l'impasse de la ferme (sur le plateau de Lonnaz) ont décidé de profiter des fêtes qui rythment l'année pour partager de jolis moments ensemble. Cette année n'a pas fait exception, avec une soirée d'Halloween qui a réuni les habitants de l'impasse mais aussi de nombreux venus d'autres quartiers d'Armoiy. Chaque voisin avait préparé bonbons et autres friandises devant sa maison, le tout entouré de décorations à faire frissonner petits et grands... en fin d'après-midi une vraie petite foule se baladait dans l'impasse et chacun a pu partager un joli moment de convivialité, faisant la joie des enfants déguisés venus en nombre... et de leurs parents !

Une fois l'automne passé, nos armoisiens commencent déjà à préparer Noël. Et le traditionnel calendrier de l'Avent géant a été repris avec un nombre record de participants. 17 familles ont ainsi tiré les 24 dates de décembre et chacun décore une fenêtre avec la date attribuée le jour J. C'est ainsi que jour après jour chacun découvre un nouveau décor, une nouvelle illumination et création toujours plus magiques pour mettre un peu de paillettes en cette période de l'Avent. Le 24 au soir toutes les fenêtres seront illuminées, une jolie balade à faire en famille pour fêter le réveillon et en prendre plein les yeux !



LES COUPS DE CŒUR DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

Un premier coup de cœur pour les enfants que leur liront les parents sur la relation grand-parent enfant : Basile va pour la première fois passer des vacances chez sa grand-mère. Lui qui s'attendait à manger des crêpes, écouter des histoires et la voir coudre et tricoter, il fait la découverte d'une grand-mère dynamique qui l'embarque dans une course folle. Il est un peu déçu, ce n'est pas une vraie grand-mère !



Le second coup de cœur qui va permettre de manière ludique et scientifique de connaître notre mémoire. Et comment l'améliorer.

Par le docteur Michel Cymes et le mentaliste Fabien Olicard.



Imogroup

23 ANS DE PRÉSENCE LOCALE

1 JOUR 1 VENTE

90 JOURS POUR VENDRE



Manuella PASCAULT-LEVY
Agence de Thonon

Ses expériences dans le notariat et l'immobilier depuis 20 ans font d'elle une collaboratrice rigoureuse. Vous vous interrogez sur l'achat ou la vente questionnez-la !!

04.50.04.74.74



FROMAGERIE P'tit GIROUD

3365 Chef-Lieu - 74200 ARMOIY

04 50 16 43 17

fromagerie.ptitgiroud@gmail.com

CONCERT VENDREDI 03/02/2023 - REPORTÉ

La commune d'Armoiy organise un concert avec l'Ensemble de musique baroque «Capella Ripaillensis», Compagnie Musicale Rhin-Rhône.

Il s'agit d'un concert en duo "Singing in the reign of Campion and Dowland", chansons de l'époque élizabéthaine de Campion et Dowland – début du 17^e siècle.

Ce concert devait initialement avoir lieu le vendredi 3 février à 20 h 00 à l'église d'Armoiy. Pour des raisons de santé, M. David Mathieu MAURER se voit contraint de l'annuler. Ce concert sera reporté. La commune d'Armoiy vous tiendra informés.

Sera interprété par :

David Mathieu MAURER, clavecin, Cofondateur et Sociétaire de la Capella Ripaillensis



Il commence tôt le piano, mais la priorité est donnée à ses études d'histoire, à Strasbourg puis à la Sorbonne à Paris. Il devient professeur d'histoire. Toutefois, jamais la passion de la musique ne l'a quitté et il a toujours continué à jouer du piano, de l'orgue et du clavecin.

Il a créé l'association Alsace Terre de Culture qui a œuvré à la sauvegarde et à la promotion d'œuvres musicales anciennes alsaciennes. Il a aussi été le directeur artistique, pendant 10 ans, du festival Musiques en fête, soutenant l'enregistrement de plusieurs CD remarquables par la critique. En 2008 il se met sérieusement à la pratique du clavecin au

près de Thomas Ragossnig à Bâle. Il fut, jusqu'en décembre 2010, l'un des titulaires de l'orgue d'Albert Schweitzer à Günsbach (68)

Cofondateur de l'ensemble Capella Ripaillensis - Compagnie Musicale Rhin-Rhône (résidence artistique au Château de Ripaille), il aime créer des spectacles qui sortent des codes usuels (La taverne de Shakespeare, Popstars en Baroque, Christine de Suède...) En 2022 il a proposé deux nouveaux spectacles de théâtre musical : La Passion selon Marie et Un Quintette en Dieu Majeur.

et Cindy FAVRE-VICTOIRE, soprano, Cofondatrice et sociétaire de la Capella Ripaillensis

Née à Thonon-les-Bains en Haute-Savoie, elle intègre, à l'âge de 13 ans, sur conseil de son professeur de musique du collège, le Conservatoire de Musique de Genève pour étudier le chant lyrique. Après un an d'études avec Michèle MOSER, elle suivra, jusqu'en 2015, les cours d'Isabel MARTIN-BALMORI. En 2009, lauréate du Concours de chant "Haydn" du Conservatoire de Genève, elle se produit Place Neuve avec l'orchestre des jeunes du Conservatoire puis en direct à la radio "Espace 2" à l'occasion de la fête de la Musique. Passionnée par les XVII^e et XVIII^e siècles, elle présente et réussit, en 2015, le concours d'entrée à la HEM (Haute École de Musique de Genève) en Chant Baroque. Elle étudie le chant au Département de Musique Ancienne de la HEM dans la classe de Lucien KANDEL, obtient son BACHELOR en juin 2018 et son MASTER de pédagogie en octobre 2020.



LIVRE ROLAND HYACINTHE

Les auteurs Pascal Durandard et Roland Hyacinthe
ainsi que les *Editions de l'Astronome*
sont heureux de vous annoncer la parution en novembre 2022 du livre

Eustache Chapuis 1492-1556, humaniste savoyard et diplomate

Pascal DURANDARD, professeur de lettres, et Roland HYACINTHE, président du Centre Généalogique de Savoie de 2008 à 2022, tous deux passionnés d'Histoire, ont souhaité sortir de l'oubli et remettre en lumière ce personnage central de l'Histoire européenne du 16^e siècle. Cet ouvrage, pour lequel les auteurs ont lu, traduit et compilé 752 lettres écrites par et à Eustache CHAPUIS, est sans doute l'étude la plus originale consacrée à ce Savoyard illustre.

Pascal DURANDARD habite entre Périgueux et Brive-la-Gaillarde (Dordogne), et Roland HYACINTHE à Armoiy. Humaniste brillant et admirateur d'Erasmus, Eustache CHAPUIS, Savoyard né à Annecy, connut un destin exceptionnel. Après avoir joué un rôle politique important à Genève, il entra au service de Charles Quint,

qui l'envoya à Londres pour défendre les intérêts de Catherine D'Aragon, dont le roi Henri VIII voulait divorcer. Il se montra un diplomate

hors pair, devint l'ami de la reine déchuë et s'opposa à la tyrannie royale. Il favorisa les tentatives de soulèvement, créa un service de renseignements particulièrement efficace, et entraîna l'Angleterre dans le grand duel qui opposait François 1^{er} à l'Empereur. Acteur essentiel de la diplomatie de son époque, il avait la confiance totale de Charles Quint, dont il resta le principal correspondant tout au long de la longue carrière, jalonnée d'intrigues et d'évènements passionnants.

A la fin de sa vie, Il consacra sa fortune à la fondation de deux collèges liés de manière originale, l'un dans sa ville natale d'Annecy et l'autre à Louvain en Belgique, où il s'était retiré. Il mérite donc pleinement d'être appelé le bienfaiteur de la Savoie.

ATELIER COUTURE

L'atelier couture en action
Novembre 2022



Un des produits de l'atelier couture
Novembre 2022

ATELIER D'ÉCRITURE*ŒUVRE COLLÉGIALE*

Quand l'année effeuillera ses derniers jours, que le froid, la neige, auront
poussé les hommes à se cacher derrière leurs volets, quand les arbres nus
se dessineront à l'horizon, noirs et tristes, que la sève aura reflué au plus
profond de leurs racines, quand les feuilles brunies perdront peu à peu de
leur consistance au creux des forêts, quand les fleurs ne seront plus que
graines gelées, quand les oiseaux rechercheront notre voisinage, quand
les chevreuils s'aventureront dans les vergers désertés, quand la nuit se
fera plus longue, que nous ne reconnaitrons plus les étoiles.
Quand le lac immobile, pareil à un miroir, ne reflètera qu'un ciel plombé,
que les galets se seront couverts de glace, que les nuages se rassembleront
par-dessus les sommets, s'y accrochant pour mieux les dérober à notre
vue, que les chemins se feront glissants, que nos pas s'imprimeront sur la
neige en longue chanson d'hiver. Quand les cheminées fumeront, distri-
buant leurs effluves à la campagne environnante.
Il nous restera ça, le souvenir des moments d'été partagés, l'éclat des
pissenlits un matin de printemps. Il nous restera ça. Nos pieds nus dans
le lac trempés, nos mains de mûres maculées, nos bouches d'amour
dévorées. Il nous restera ça, tous ces jours heureux, perles
sur un collier enfilées.
Il nous restera ça.

21^E FESTIVAL DE THÉÂTRE D'ARMOY, DU 17 AU 26 FÉVRIER 2023

Envie de voir jouer des pièces de théâtre aux thèmes variés, d'échanger avec les acteurs et parfois les auteurs, de vivre des moments chaleureux dans le froid de l'hiver ? C'est l'ambition de notre festival !

Deux week-ends durant lesquels vous pourrez savourer de nombreuses comédies :

Vendredi 17/02/2023 à 20 h 30

Le prénom (Artissimo - Annecy)

Samedi 18/02/2023 à 18 h 00

Mardi à Monoprix (La Troupalex - La Roche sur Foron)

Samedi 18/02/2023 à 20 h 30

Les Bonobos (Théâtralement Vôtre - Neuvecelle)

Dimanche 19/02/2023 à 18 h 00

Et la vie va (Fox compagnie - Annemasse)

Dimanche 19/02/2023 à 20 h 00

Je suis parti chercher l'Aube
(Comédiens de l'Oncion - Thonon)

Vendredi 24/02/2023 à 20 h 30

Intra Muros (Théâtre du Torrent - Annemasse)

Samedi 25/02/2023 à 18 h 00

Mastication des morts
(Les Morts Joviaux - Bourg en Bresse)

Samedi 25/02/2023 à 20 h 30

Textes en stock (I have a Dream - Paris)
Rencontre avec Gérard Levoyer, auteur,
metteur en scène et acteur

Dimanche 26/02/2023 à 15 h 30

Je te Haime (Les Sources de l'Art - Cruseilles)

Dimanche 26/02/2023 à 18 h 00

Variations énigmatiques
(Fox compagnie - Annemasse)



Intra prologue

Tous les détails de cette programmation sont disponibles dans vos commerces, bibliothèques, sur Facebook ou sur notre site www.festival-theatre-armoy.fr



Le prénom



Je suis parti chercher l'Aube

AS LE LYAUD-ARMOY

La saison 2022/2023 vient de reprendre normalement après une période difficile due au covid et ses contraintes sanitaires.

Un effectif à la hausse, soit 240 licenciés :

- 47 seniors dont 10 vétérans
- 104 entre U7 et U13
- 29 dans l'entente ACAP U15/U17

Sans oublier 30 vétérans spécifiques, le tout encadré par 40 dirigeants bénévoles et un éducateur fédéral David D.

Tout est réuni pour une brillante saison bien débutée par les équipes seniors. L'équipe fanion en départemental 2 (D2) jouant les premiers rôles dans sa poule (entraîneur David D. et la réserve en D5 dans le peloton de tête entraîneur Mickael P.).

Pleine satisfaction avec les jeunes de l'ASLA assurant le spectacle lors des plateaux avec un niveau de jeu de plus en plus relevé et un encadrement de qualité.

- U7 : Responsable Arnaud R. avec Christophe B., Vincent D., Florent E., Julien A., Erkan B., Tony Z., Keredine L.
- U9 : Responsable Nicolas M avec Johan G, david D, Maxime D, Lionel R, Alexandre G, Laila.
- U11 : Responsable Laurent S. avec Marc B., Emilien V., Arnaud B., concernant les gardiens de but Florian P.
- U13 : Responsable Marc R. avec Pascal C., Yohan P., Mickael G., Collas M.
- Responsable école de foot : Florent E.

Merci aux arbitres officiels du club : Serge CHIRAQUIAN et Mustapha MABROUK.

Merci aux arbitres de touche : Olivier FROSSARD et Cédric BONDZAZ

Merci à nos deux jeunes arbitres : Luigi ANTONIOL et Colin BELLANGER

Sans oublier notre référent arbitre : Dominique LO IACONO.

Concernant les U15 et U17, en groupement avec Allinges et Perrignier, notre responsable local est Florent E. qui effectue un excellent travail de coordination pas toujours évident. (président de Perrignier : Virginie/ vices présidents : Carlos d'Allinges et Florent de l'ASLA).

Un petit retour sur les festivités qui viennent de s'écouler :

- Le tournoi des jeunes : une grande réussite sportive, populaire et financière avec un bon esprit. Félicitations aux équipes présentes.
- Le loto et la fête de l'été, avec leur succès habituel, permettent d'avoir des finances saines et d'assurer sereinement la saison.

- Une nouveauté avec le stand BAR lors du passage du tour de France : très bon bilan avec le début de la carte bleue.
- Merci bien-sûr aux municipalités d'Armoys-Le Lyaud pour leurs subventions et soutien logistique lors des manifestations et pour l'entretien des terrains.
- Un merci général aux membres du comité, aux amis accompagnateurs et aux bénévoles supporters.

Thomas L., Jean-Yves M., Sébastien P., Kéziak L., Frédéric L., Simon M., Florian B., Patrice B., Stéphane P., David G., François H., Claude R., Agnes M., Caroline S, Aurélie P., Leslie D., Amélie R., Florence B., Gaëlle G., Pauline B., Pauline E. et tous ceux qu'on oublie ici !
MERCI.

Un nouveau comité directeur a été mis en place cette saison :

Président : Florent EYDELY

Vice président : Louis BEL

Secrétaires : Louisa DE POSSESSE, Stéphanie VALLET

Président d'honneur : Claude ROGUIER

Et un comité toujours aussi passionné qui vous attend nombreux autour des stades pour encourager et soutenir.

Une manifestation festive vient de se terminer avec l'arbre de Noël et son goûter où chaque jeune joueur a reçu en cadeau une boîte gourmande en la salle communale d'Armoys (90 licenciés présents).

A bientôt autour des terrains de foot.





CLUB DU 3^E ÂGE

Monsieur Jacky WAXIN, Président du Club du 3^e âge nous a, le 14 juin dernier, fait savoir que l'association "Les Armoysiens" cessait son activité faute d'adhérents devenus trop peu nombreux et de successeur.

Créé le 25 novembre 1981, elle a connu trois présidents :

- M. Alfred BOURGOGNON
du 25 novembre 1981 au 5 janvier 1994
- M. Henri DECROUX
du 5 janvier 1994 au 20 janvier 2009
- M. Jacky WAXIN
du 20 janvier 2009 au 2 juin 2022

Le CCAS, tout comme la mairie, avaient, il y a quelques années, lancé des appels pour que ce club perdure. Appels restés malheureusement sans réponse.

Nous tenions à remercier cette association et son Président pour avoir, durant de nombreuses années, permis à nos aînés de se retrouver aussi bien autour d'une table de jeux, que de travaux manuels divers, au restaurant, lors de sorties, etc..

Afin que ce club puisse renaître et que nos aînés puissent continuer à se retrouver nous faisons un APPEL A CANDIDATURE POUR QU'UNE NOUVELLE PRÉSIDENCE VOIT LE JOUR.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER la mairie à : mairie@armoy.fr



FOYER RURAL ARMOY / LE LYAUD TRACE SA ROUTE

Et il ne se porte pas trop mal... Après les années Covid bien perturbées, les activités se déroulent sereinement et avec une confiance retrouvée. En témoignent les presque 300 personnes qui se sont inscrites cette saison, et 12 animateurs plus que jamais motivés.

L'expo artisanale d'automne, après deux ans de suspension, s'est tenue les 29 et 30 octobre dans la salle polyvalente d'Armoys. Vingt exposants locaux, impatients de venir ou revenir, ont présenté leurs créations au public nombreux qui a profité de ces journées ensoleillées pour venir faire un tour. Les artisans ont déployé toute leur imagination.

Merci à tous, participants, animateurs, exposants, visiteurs, personnel communal, de faire vivre le Foyer !

Des inscriptions en cours d'année sont toujours possibles. Hélène tient une permanence tous les mardis matin de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires), salle de réunion près de la bibliothèque d'Armoys.

06 51 13 72 36 - foyer.armoy.lelyaud@gmail.com



Expo artisanale



Cirque

Cabinet MIDROIT SARL www.cabinet-midroit.fr

Vous êtes un particulier	Vous êtes une entreprise
<ul style="list-style-type: none"> • Vous vendez / vous louez des diagnostics obligatoires sont à réaliser (Amiante, Métré, plomb, Performance Energique, Electricité, Gaz) 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie / ERP Contrôles réglementaires obligatoires • Installations électriques et gaz • Engins de levage
<ul style="list-style-type: none"> • Réparations câbles chauffants • Thermographie infrarouge • Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012 	
Et bien d'autres prestations...	
Renseignez-vous au 04.50.71.16.36 ou sarl.midroit@orange.fr	

FILLION
IMPRIMERIE

40, route des Blaves - 74200 ALLINGES
Tél. 04 50 26 29 13
fillion.imprimerie@free.fr

GOUTTE DE VIE

Association des donneurs de sang Armoys-Le Lyaud

L'Établissement Français du Sang vient de lancer un appel au don pour la fin d'année, ceci afin de permettre d'augmenter les réserves de produits sanguins qui sont au plus bas.

La fréquentation des collectes est en baisse actuellement sur toute la France, du fait de nombreux aléas qui se sont succédés et persistent aujourd'hui encore : vacances, confinement, Covid, pénurie d'essence, épidémies en cours.

LA SOLUTION ? Une plus grande mobilisation des donneurs. Il y a certes une véritable chaîne de solidarité actuellement, mais il faut donner de manière régulière, ancrer ces rendez-vous et mobiliser de nouveaux donneurs.

Pour rappel, chaque année, un million de patients sont soignés grâce aux transfusions sanguines.

Ne les laissons pas tomber !

Demain, ce peut être vous ou quelqu'un de votre famille qui en aurez besoin.

Les dates des collectes en 2023 :

- Mercredi 1^{er} février
- Mercredi 5 avril
- Lundi 5 juin
- Mercredi 2 août
- Mercredi 27 septembre
- Mercredi 29 novembre



ÉCOLE DE MUSIQUE

"Ce sera un tempo allegro pour la promo 2022/2023 de l'école de musique EMLA !

Un début d'année très positif pour l'école de musique avec une équipe de professeurs investis et des élèves motivés. Avec la création de 3 nouveaux cours collectifs (Orchestre Senior, Chœur EMLA, Découverte Instrumentale et Éléments Musicaux) nous sommes heureux de constater que c'est une réussite et de vous compter de plus en plus nombreux : 72 élèves, 6 professeurs, et 5 membres bénévoles au bureau de l'association.

Nous ajoutons à ce beau début d'année, notre collaboration avec Vivien Armand, fondateur et dirigeant de la Grange aux Violons au Lyaud. Grâce à Vivien, nos élèves du cours de Découverte Instrumentale et Éléments Musicaux pourront visiter son atelier et découvrir les étapes de création du violon. Les élèves de l'école de musique peuvent également bénéficier d'une réduction sur la location d'instruments de la Grange aux

Violons, un grand merci à lui pour sa générosité ! Nous remercions également Pierre Zaluzny, graphiste au Lyaud pour la création de notre magnifique affiche de rentrée.

Nous terminons cette année 2022 sur une audition de Noël pour les élèves de piano. C'est dans l'église du Lyaud que se sont réunis les élèves pour apprécier l'acoustique autour de leur instrument et de l'orgue. Un événement sous le signe de la douceur et du plaisir, uniquement réservé à la famille proche pour ne pas déstabiliser et encourager nos petits virtuoses à jouer devant un public.

Avec toutes ces belles créations en 2022, nous avons déjà hâte de commencer 2023 pour partager avec vous encore plus de musique. Bonne année à tous et à toutes !



FNDIRP FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS, INTERNÉS, RÉSISTANTS ET PATRIOTES

Le samedi 1^{er} octobre 2022 s'est déroulée la présentation d'une nouvelle section de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes) Les Allobroges sur la commune d'Allinges.

Créée au mois de mai sous l'impulsion d'Aurélie Lacroix, petite-fille de Louis Donche déporté à Dachau (mat. 77713), soutenue par la FNDIRP ADIRP 74 et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, cette section s'engage à relayer la mémoire auprès des jeunes générations.

Les communes rurales du canton de Thonon-les-Bains dont Armoiy, Allinges, Perrignier, Orcier pourront bénéficier de la présence du drapeau (voir photo) ainsi que de la participation active des membres de l'association lors des cérémonies commémoratives.

Le discours de présentation d'Aurélie Lacroix a été suivi de la lecture du message de Mme Anita Baudoin (vice-présidente de la section nationale de la FNDIRP) puis par les interventions de Mme Jocelyne Martinet (présidente FNDIRP ADIRP 74), M. François Deville (maire d'Allinges), Mme Patricia Mahut et M. Richard Baud (conseillers départementaux).

La nouvelle section s'est engagée à intervenir auprès des jeunes générations afin que l'exemple des femmes et hommes qui s'étaient engagés malgré les représailles et qui ont vécu l'enfer, demeure.



De gauche à droite :
Marc Frossard, petit-fils de Marc Frossard déporté à Dachau (matricule 72580)
Christian Sinteff, fils de Noël Sinteff également déporté.
Richard Baud, conseiller départemental de la Haute-Savoie
Patricia Mahut, conseillère départementale de la Haute-Savoie
Jocelyne Martinet, présidente de la FNDIRP ADIRP 74
Aurélie Lacroix, présidente de la FNDIRP, section "Les Allobroges"



Une cinquantaine d'invités : élus, représentants des associations patriotiques, descendants de déportés et amis étaient présents.



LA GRAINOTHÈQUE INCROYABLES COMESTIBLES DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ARMOY "VOYAGE" ...

... au Troc Plantes
et graines du Lyaud,
le 9 octobre

Pour la 18^e année, le Troc Plantes et graines d'automne, organisé par Les Gardiens de Semences Léman 74 et les Incroyables Comestibles d'Armoiy/ Le Lyaud, en lien avec ce groupe, s'est déroulé au Lyaud, le dimanche matin 9 octobre. C'est une magnifique occasion de rencontres entre les jardiniers. Chacun apporte des plants et des graines de son jardin et vient ici les échanger contre des variétés ou des plantes différentes. Pas d'argent, tout est gratuit, les conseils, les plantes et les graines ; c'est un partage pour plus de biodiversité dans son jardin potager, fruitier ou d'ornement.

Le stand des Incroyables Comestibles a eu un grand succès ainsi que la grainothèque qui offre et reçoit de

mars à octobre des semences dans les locaux de la bibliothèque et propose différents ateliers durant l'année. Ces graines sont reproductibles contrairement à celles des magasins et jardinerie qui sont le plus souvent des hybrides F1, incapables de se reproduire à l'identique (ce qui permet d'en vendre chaque année de nouvelles). Toutes ces graines ont été récoltées par les jardiniers locaux et sont donc très adaptées à notre climat et terrain du Chablais.



La vingtaine de tables a été remplie dès l'ouverture par les jardiniers venus de tous les villages alentour, de Thonon et même de Nangy. Plus de 200 personnes, dans une ambiance festive, ont ainsi pu échanger des plants de fraises, de salades, de fleurs vivaces pour lesquelles l'automne est la meilleure saison de plantation. Des arbustes ont été aussi offerts, figuiers et pêchers...

Les jardiniers débutants qui n'ont encore pas de plants ou de graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront l'an prochain.

La matinée s'est terminée en chansons grâce à Chantal et son accordéon, accompagnée par deux amies à la flûte et à l'accordéon.

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous apportent 2 fois par an leur aide précieuse !

Rendez-vous au prochain troc de printemps qui aura lieu en mai 2023 !

... à la R'Mize de la Ressourcerie du Chablais à Anthy, le jeudi 3 novembre

Les Incroyables Comestibles Armoy/Le Lyaud et les Gardiens de Semences ont proposé, jeudi 3 novembre, deux ateliers "Egrenage" à la R'Mize*, nouvellement ouverte.



Cette après-midi de rencontre conviviale très réussie a été l'occasion d'égrener ensemble, de trier, mettre en sachet, partager nos expériences sur les graines, comment faire ses graines... Les participants ont également pu échanger et/ou récupérer des graines dans la grainothèque "voyageuse" de la bibliothèque d'Armoy. Nous avons ensuite dégusté de délicieuses boissons faites "maison".

Pour en savoir plus sur le formidable projet durable et solidaire de la R'mize* dont plusieurs membres fondateurs habitent Armoy : <https://www.larmize.com/>



PARRAINAGE DE GRAINES ZOLLINGER, SEMENCIER BIO LE PLUS PROCHE DE CHEZ NOUS

Comme chaque année, début juillet, les Incroyables Comestibles d'Armoy/Le Lyaud et les Gardiens de Semences ont organisé un covoiturage pour se rendre chez le Semencier bio Zollinger (aux Evouettes, semencier le plus proche de chez nous). Avec les subventions allouées gracieusement par la commune d'Armoy, nous avons acheté quelques variétés de graines cultivées localement. Nous proposons ces graines en parrainage pour développer la diversité dans les jardins de nos communes et avoir des plantes plus adaptées et résilientes.

De nombreuses personnes ont déjà répondu positivement à ce parrainage

Comment procéder ? Vous pouvez choisir 1 ou 2 variétés, souvent anciennes, de graines à semer dans votre jardin avec l'objectif de laisser monter à graines quelques plants et essayer d'en récupérer les graines pour en donner à la grainothèque de la bibliothèque d'Armoy. Vous pourrez conserver les autres pour votre jardin. Nous vous expliquerons comment faire pour chaque variété choisie.

Voici la liste : Haricots nains Marché de Vully, Haricots nains Wunderfein, Mâche Coquilles de Louviers, Laitue feuille de chêne Poschiavo, Laitue frisée de Changins, Laitue à tondre BlackHawk, Moutarde rouge, Pourpier d'hiver, Pois mange-tout d'hiver, Immortelles, Ipomée Cardinalis rouge.

Vous pouvez trouver le descriptif de ces variétés en cliquant ce lien :

<https://www.zollinger.bio/shop>

Pour récupérer des graines, pour tout renseignement ou vous inscrire sur les Whatshapp d'Armoy ou du Lyaud, veuillez nous contacter au 06 74 96 01 26.

A tout bientôt. Les Incroyables Comestibles d'Armoy/Le Lyaud

<https://lac-chablais.fr/acteur/41/incroyables-comestibles-leman-74>

COMITÉ DES FÊTES

TOUR DE FRANCE 2022

Le 12 juillet dernier, un évènement sportif, mythique et populaire faisait une étape, la 10^e, de Morzine à Megève en passant par Armoiy.

En fin de matinée, le défilé de la caravane publicitaire a su chauffer le public lors de son passage au centre du village avant le passage des cyclistes.

Bien sûr, les Armoisiens et spectateurs étaient là pour les applaudir et les encourager.

Que la fête fut belle, avec la participation de tous les commerçants du village depuis les premières heures de la matinée jusqu'en fin de journée !

Un grand bravo au comité des fêtes qui encore une fois a œuvré avant, pendant et après la manifestation. Merci aux musiciens de "Allinges Autrefois" qui ont dansé, animé tout au long de cette journée. Merci aux bénévoles et aux agents du SIVOM pour leur aide précieuse lors du montage et démontage du barnum et du rangement des tables.

Sans oublier le Tour de l'Avenir 2022 !

La relève est assurée puisque le 26 août, les jeunes passaient à Armoiy, 7^e étape au départ de Thonon-les-Bains – Saint-François de la Madeleine.



FÊTE DE LA CHÂTAIGNE

La fête de la châtaigne célèbre l'automne, un rendez-vous maintenant traditionnel pour vous retrouver en ce samedi 29 octobre 2022.

Merci de nous avoir rejoints si nombreux autour d'un (ou plusieurs !) cornet (s) de châtaignes grillées sur notre barbecue.

Pour certains membres du Comité, le froid n'a pas été agressif ! Sans cesse, ils remuaient les châtaignes dans les poêles ! Oui, ils avaient vraiment chaud, mais comme ils étaient heureux de vous voir les déguster ... Ah, ces châtaignes, une vraie gourmandise et avec des qualités nutritionnelles en plus !...

Des châtaignes, mais aussi du délicieux vin chaud, du cidre, du cerdon ou du jus de pomme...

Nos 3 supers musiciens nous ont, une fois encore, accompagnés lors de cette dégustation, et parfois fait chanter de jolies chansons savoyardes, sans oublier "les Allobroges" !....

Une belle fête de la Châtaigne comme on aime en vivre, un moment de convivialité et d'amitié dans notre petit coin de paradis, notre belle commune d'ARMOY.



NOËL DES ENFANTS - DIMANCHE 18/12/2022

Les enfants, comme vous avez été très sages, le Père Noël est passé à la salle des fêtes d'ARMOY.

Il avait laissé ses rennes se reposer avant sa grande tournée et est donc arrivé avec un ami sur une magnifique Harley-Davidson.

Applaudi par les enfants et les parents, il a ramassé les nombreux courriers déposés dans sa boîte aux lettres. Ses lutins ont répondu à chaque lettre mais ils étaient parfois bien tristes car il n'y avait pas de nom et d'adresse pour pouvoir déposer la réponse du Père Noël dans la boîte aux lettres de ces chers bambins...

Installé dans un confortable fauteuil, le Père Noël a reçu chaque enfant, permettant ainsi de nombreuses photos, et offrant à chacun un petit sachet rempli de friandises. La magie de Noël continuait avec la lecture de contes de Noël, la fabrication de petits sujets en argile et des coloriages.

N'oublions pas le succulent goûter préparé par chaque membre du Comité des Fêtes, petites douceurs accompagnées de jus d'orange, jus de pomme, jus de pomme chaud aux épices et pour les adultes, vin chaud !

Le Père Noël est reparti en leur souhaitant de passer un merveilleux Noël sans oublier de leur demander de continuer à être bien sages ! Et laissant enfants et parents profiter encore de ces chaleureux moments de convivialité. **Cet après-midi-là, nous avons tous retrouvé notre âme d'enfant.**



APE

Pour cette nouvelle année scolaire 2022/2023, l'APE a innové. Le 26 novembre dernier, elle a proposé une "Boum" aux élèves de l'école. Celle-ci a eu lieu à la salle des fêtes d'Armoiy et quelques 150 enfants sont venus faire la fête durant tout l'après-midi. Le soir, les adultes ont pu eux aussi se déhancher lors d'une master class de Zumba.

Le 3 décembre a eu lieu la vente de sapins de Noël au Champ Dunant au Lyaud. Ce jour-là nous avons également proposé une tartiflette à l'emporter et un vin chaud, qui ont été très appréciés.

Enfin, pour bien commencer la nouvelle année, **nous vous attendons nombreux le samedi 28 janvier à la salle des fêtes du Lyaud, pour notre belote traditionnelle.**

Active depuis 1981, l'APE organise ces manifestations, et bien d'autres, tout au long de l'année afin de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires des élèves.



Toute l'équipe de l'association des parents d'élèves vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2023 et se réjouit de vous revoir ou de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations.



EUROPE SIGNALÉTIQUE

www.europesignaletique.com

 Sabine et Patrick Froissart

 04 57 43 64 16 - 06 10 61 01 70



 MARQUAGE ROUTIER - VENTE ET POSE DE PANNEAUX

 DE SIGNALISATION ET DE MOBILIER URBAIN

 MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS

 Z.I. des Grandes Teppes - 40, rue du Brafeyu - 74550 Perrignier



La Calèche

Chez Deville

BOULANGERIE - PATISSERIE

 THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu

 04 50 71 16 93 04 50 73 94 58



G. DUBOULOZ

 1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage

 Magasin Avenue Jules Ferry

 74200 THONON

 Tél. 04 50 71 14 65

 Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration

 Magasin ZAC du Larry

 74200 MARIN

 Tél. 04 50 71 36 92

 Fax. 04 50 70 27 81

www.dubouloz.net



SwissLife

Éric VUAGNAT et son Equipe

 GÉRONS VOTRE AVENIR

 Toutes solutions d'assurances

 Particuliers et Professionnels

 10, av. du G^{nl}-de-Gaulle - 74200 THONON

 Tél. 04 50 71 65 75

chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421

LA FERME DE TROSSY





FABRICATION FERMIERE DE

REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

 90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19

www.lafermedetrossy.com

SÉDENTARITÉ FLÉAU DU 21^E SIÈCLE QUI MENACE NOTRE SANTÉ EN SILENCE

QU'EST-CE QUE LA SÉDENTARITÉ ?

La sédentarité est un des maux de ce Siècle : elle correspond à une activité physique faible ou nulle avec une dépense énergétique proche de zéro. La mesure du temps passé devant un écran, que ce soit un ordinateur ou un téléviseur, est un très bon indicateur de sédentarité.

Elle correspond à la part de temps éveillé que nous passons assis ou couchés.

95% de la population Française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique.



Le manque d'activité est actuellement considéré comme le quatrième facteur de risque de mortalité prématurée, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, qui estime que 3,2 millions de décès sont attribuables à l'inactivité chaque année dans le monde. Une activité insuffisante est un facteur de risque de très nombreuses maladies chroniques : cardio-vasculaires, respiratoires, métaboliques, certains cancers, etc.

Le télétravail, largement déployé lors des confinements successifs, se développe aujourd'hui durablement en France et favorise, chez les salariés, un mode de vie plus sédentaire.

Le maintien en position assise durant plusieurs heures présente de nombreux risques pour la santé, l'impact apparaissant particulièrement à partir de sept heures par jour. La sédentarité est même la première cause de mortalité évitable dans les pays développés. C'est un fait malheureusement largement ignoré.

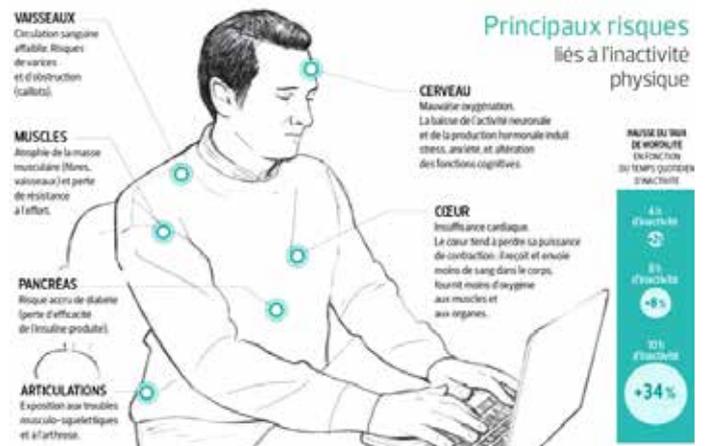
L'absence de mouvement favorise l'apparition de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies. Elle se répercute par ailleurs sur la circulation sanguine.

La sédentarité augmente aussi les facteurs de risques cardiovasculaires comme le surpoids, l'hypertension artérielle ou le diabète. Elle peut provoquer infarctus ou accidents vasculaires cérébraux. Elle accentue aussi les risques de développer certains cancers. L'impact peut être également psychique, comme des états anxieux et dépressifs.

Pour combattre la sédentarité et rester en bonne santé, voici quelques activités physiques bénéfiques :

- pratiquer 30 minutes, 5 fois par semaine, une activité cardio-respiratoire comme monter les escaliers ou faire du vélo, courir, marcher à bonne allure ;
- effectuer du renforcement musculaire 1 à 2 fois par semaine comme, porter une charge lourde, jouer au tennis, faire de la natation ou de l'aérobic ;
- réaliser des exercices d'assouplissement comme de la gymnastique, de la danse ou encore du yoga, 2 à 3 fois par semaine.

Hippocrate disait : « Si tu n'utilises pas ton corps, il ne fonctionnera pas correctement et vieillira précocement ».



Trucs et astuces

À l'automne les araignées réapparaissent dans nos maisons, si elles vous font peur voici quelques conseils pour les éloigner de chez vous de manière naturelle sans les tuer.

Elles restent très utiles dans nos maisons, se régaland de mouches et autres insectes contre lesquels nous n'avons pas à lutter.



Pour l'araignée, pensez aux marrons. Allez donc faire un tour à l'extérieur pour y ramasser quelques marrons encore munis de leurs bogues vertes, coupez-les en deux et disposez-les dans les coins de votre maison, vous pouvez aussi mettre des branches de châtaignier sur les rebords de vos fenêtres.

Elles n'aiment pas non plus l'odeur des feuilles de tomates.



CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Le jeudi 21 octobre, le conseil municipal a convié les habitants du village à une réunion publique afin de présenter le projet de la nouvelle mairie. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Ce projet se situe sur la parcelle voisine de l'actuel bâtiment, propriété communale.

POURQUOI UNE NOUVELLE MAIRIE ?

Le nombre d'habitants augmente chaque année avec une progression constante voir plus importante depuis quelques années. Cette évolution a un réel impact, l'actuelle mairie est donc devenue trop exiguë, son équipement souffre de plusieurs difficultés, manque de bureaux pour le personnel et les élus notamment, une salle du conseil municipal trop réduite pour pouvoir accueillir à terme 19 conseillers

municipaux, la cohabitation est trop étroite avec les différents équipements du bâtiment, salle des fêtes, salle des associations et bibliothèque. Sur la base de ce constat, ce projet correspond à une volonté de construire une nouvelle mairie avec une salle offrant enfin un bel espace pour le public, réunions, mariage, sans oublier des espaces de travail pour le personnel et des espaces de confidentialité pour le public.

Lors de cette réunion, nous avons évoqué le planning et les étapes du projet.

Les locaux de l'ancienne mairie seront repensés. Un lieu entièrement dédié à la culture et à la vie associative. Quant à la salle polyvalente, une réflexion sera menée pour aménager une cuisine et des toilettes à son niveau.

RD 26

Les élus du Conseil départemental de la Haute-Savoie ont effectué une visite de fin de chantier de la RD 26 à Armoy.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a lancé, fin août, des travaux de sécurisation et de modernisation de la RD 26, au lieu-dit Planaise, en accord avec la Commune d'Armoy. Après quatre mois de chantier, les travaux sont terminés. Lionel Tardy, Vice-président délégué aux routes, aux bâtiments, aux pistes cyclables, aux mobilités, au numérique, Patricia Mahut et Richard Baud, Conseillers départementaux du Canton de Thonon-les-Bains, ont effectué une visite de fin de chantier ce jour en présence de Patrick Bernard, Maire d'Armoy.

Les travaux réalisés sur 200 mètres linéaires visent à améliorer le tracé de la route ainsi que la visibilité, en particulier dans les deux virages. Ils ont constitué à :

- la création d'accotements stabilisés,
- le renforcement des bords de route,
- le prolongement et le renforcement de la glissière de sécurité ;
- la stabilisation du talus amont, de 25 mètres de haut, qui présente des ravinelements localisés.

Les travaux préparatoires de déboisement ont été réalisés en janvier 2022 pour prendre en compte les

contraintes environnementales et des bulbes de Lys Martagon ont été prélevés à cette occasion et replantés dans les « Bois de Ville ». Pour permettre la stabilisation du talus, une partie des déblais générés par les travaux préparatoires ont été réutilisés.

Les travaux ont été réalisés sous alternat ponctués par quelques coupures de circulation pour le traitement de points singuliers.

En complément, au printemps 2023, l'assainissement pluvial sera modernisé et le revêtement de la chaussée sera repris intégralement.

Cette opération est financée à 100 % par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 750 000 €.



LA FIBRE OPTIQUE À ARMOY : DÉJÀ UNE RÉALITÉ POUR DE NOMBREUX FOYERS

Dans le numéro précédent du bulletin municipal, nous vous avons expliqué que la fibre optique était appelée à remplacer complètement nos vieilles lignes téléphoniques en cuivre d'ici à 2026. Cette transition technologique est inéluctable pour tous les foyers désireux de conserver une ligne de téléphone fixe, une connexion internet et un accès large aux chaînes TV.

A Armoiy, la fibre est déjà installée et disponible pour de nombreux foyers (voir carte). Pour vous en assurer, vous pouvez tester votre éligibilité sur le site d'Altitude Infra : <https://www.altitudeinfra.fr/eligibilite/>.

Certaines zones de la commune restent encore à couvrir. Cela sera fait, si tout va bien, dans le courant de 2023.

Pour rappel : aucune démarche de la part des habitants n'est nécessaire. Les opérateurs téléphoniques présents sur la zone ne manqueront pas de vous contacter pour vous proposer leurs abonnements spécifiques pour la fibre. Ils vous contacteront soit par téléphone, soit directement en porte-à-porte. Nous vous recommandons de leur demander leur carte professionnelle afin de vous assurer que la vente proposée n'est pas une arnaque.

Qui est en charge de l'installation de la fibre optique sur la commune ?

Altitude Infra est un opérateur d'infrastructure spécialisé dans la fibre optique et en charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'aménagement numérique. Son rôle est d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches pour accéder au réseau très haut débit. Ils s'occupent donc du déploiement, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau auprès des opérateurs téléphoniques. En cela, Altitude Infra a obtenu délégation de la part du Syane qui pilote le projet de déploiement du réseau public fibre optique dans le département. Le Syane contrôlera la conformité technique des ouvrages réalisés et conservera la propriété des réseaux construits.

Le raccordement à la fibre est-il payant ?

Le raccordement en lui-même ne l'est pas. Le client final (i.e. vous) n'aura à payer que les frais de mise en service fixés par l'opérateur et bien sûr l'abonnement mensuel. Les offres varient en fonction des opérateurs, il conviendra de comparer les services/tarifs en fonction de vos besoins.

Qui sont les opérateurs ?

<https://www.hautesavoie-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/>

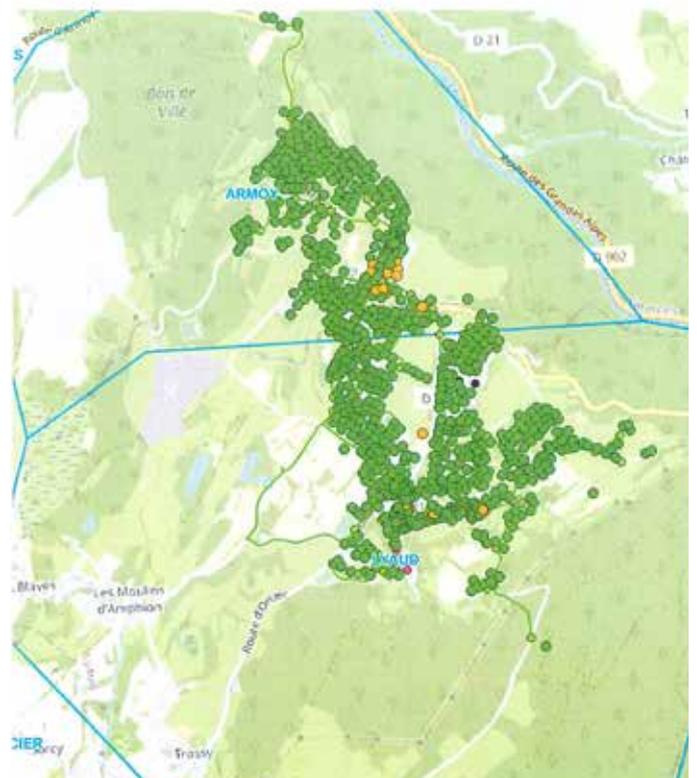
Et en fin ?

Une fois le raccordement effectué par Altitude Infra et l'offre souscrite auprès d'un des opérateurs du réseau, celui-ci vous enverra l'équipement nécessaire (box, décodeur TV) et la procédure de mise en service. Il vous appartiendra alors de tout brancher chez vous.



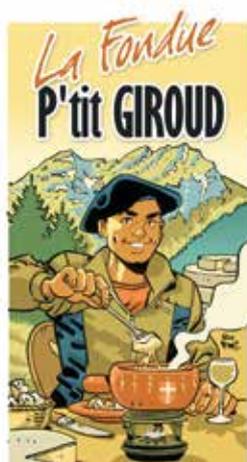
ANNEXE : Zone d'éligibilité des services FTTH sur la commune :

- Déployé : 312
- En cours de déploiement: 137



FROMAGERIE

3565, Chef-lieu - 74200 Armoiy



BOUCHERIE D'ARMOY

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.



BELLA PIZZA

300, chemin Rural d'Armoiy au Chanal 74200 Armoiy.

06 10 66 28 31

Ouvert du mercredi au dimanche de 18 h à 21 h 30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 7 h 30 à 12 h. VIVAL fait également point-relais.

Pensez à vous offrir une douceur en venant chercher vos colis !



ÉCHO DES MONTAGNES

04 50 73 94 55

Un hôtel-restaurant authentique proche de Thonon-les-Bains.



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 6 h 30 à 12 h 30.



Nos voisins les lyaudins :

D'JOSS BAR

13, rue de la Mairie

74200 Le Lyaud

04 50 73 38 46

Bar, restauration, vente à l'emporter...

Le point de poste est également un des services proposés, à deux pas d'Armoiy, pensez-y !



LE MARCHÉ du Lyaud tous les samedis matin, avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !

MARCHÉ DE NOËL VIVAL

Le marché de Noël de Vival Armoiy a joliment animé notre place des commerces le samedi 17 décembre 2022.

Une bonne odeur de vin chaud circulait au milieu des magnifiques stands très colorés présentant aux habitants, aux visiteurs, leurs magnifiques créations spéciales Noël.

Le stand des compositions florales avait pour but de reverser ses ventes à l'association des "Enfants du Léman". Une belle action ! Un beau cadeau de Noël.

L'arrivée du Père Noël assisté d'une jolie princesse a fait rêver les enfants et les parents.

Une bien belle journée !

Merci à Vival ARMOY.



RÉSULTATS DU CONCOURS "POIS ROUGES" - TOUR DE FRANCE 2022

Bravo à l'Echo des Montagnes qui remporte le concours "Pois Rouges" de la meilleure photo, qui a

eu lieu entre le 1^{er} et le 24 juillet 2022 à l'occasion du passage du Tour de France en Haute-Savoie.

Félicitations !



Amusons-nous un peu...

LA PAGE JEUX

Les blagues de l'automne

"Maman, maman, j'ai eu 20.
- Très bien, ma chérie, et en quoi ?
- Eh ben, j'ai eu 6 en géographie, 5 en histoire, 4 en orthographe, 3 en calcul et 2 en gymnastique. En tout, ça fait 20 !"

"Papa, mon professeur m'a puni pour une chose que je n'ai pas faite !
- C'est injuste ! Quoi donc ?
- Mes devoirs !"

Deux bébés font la sieste dans le même lit.
"Tu es un garçon ou une fille ?
demande l'un des deux.
- Je ne sais pas...
- Attends, je vais regarder."
Le bébé soulève le drap puis, ayant bien observé, déclare :
"Tu es une fille, on t'a mis des chaussons roses !"



Le Sudoku de Noël

(niveau : facile)

7			2		8	9		
1				9	4			3
		3	1		7	6	4	
3			5	8			1	7
	7	4				8	2	
5	1			4	2			6
	6	7	4		1	5		
9			8	7				4
		1	9		5			2

État civil

NAISSANCES

Liam MNIDAKH GIOVANNELLI Août 2022
Emma BARTHELEMY Août 2022
Joséphine LOUBET Août 2022
Margaux MICHEL Août 2022
Victor SOUILLARD Octobre 2022
Lila DESUZINGE Novembre 2022
Shahinez EL MOUKHTARI Décembre 2022
Romy DONDINI Décembre 2022

DÉCÈS

Marie-Christine GOSETTO (née RODIER),
le 24 juillet 2022
Christiane BON (née VERA),
le 10 septembre 2022
René BILLAUD,
le 5 novembre 2022

MARIAGE

Luc MAZZEGA et Catherine BELLOSSAT,
le 24 septembre 2022

Julien PEILLEX et Charlotte GUILLEMELLE,
le 22 octobre 2022



Bella'Pizza
of Emporter

1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00



Vival
Casino

SUPERETTE
Nouveau : Loto

- Épicerie, fruits et légumes
- Rayon bio
- Fromage coupe
- Produits locaux
- Presse
- Mondial relay
- Clés minutes
- Terrasse

3565, Chef-lieu - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 73 98 22



Taxi Croix de Savoie
François PEYSSON

06 75 44 27 44

7/7 Transport Malades Assis Agréé
(Hôpitaux Lyon, Grenoble...) Hospitalisation, Consultation

Proximité Hôpital de Thonon - 74200 THONON
francoispeyson@orange.fr
Commune rattachement : Arnoy

9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr



Gillet
Fleurs

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉMATION • MARBRERIE

2, rue Charles-Buet
THONON-LES-BAINS



04 50 26 53 04
pfch@wanadoo.fr
pompesfunebreschablaisiennes.com

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14 h - 17 h 30

mercredi 14 h - 17 h 30

vendredi 16 h 30 - 18 h 30

samedi 10 h - 12 h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84 - Fax 04 50 70 56 53

Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h 30

mardi : 8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 18 h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglom.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoÿ :

• Cabinet de kinésithérapie :

Thierry Coupeau : 04 50 73 78 53

• Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

• Cabinet infirmier d'Armoÿ :

Johanna Gauch et Pascal Garino :
06 21 21 80 91

• Masseur-kinésithérapeute :

Sylvie Beck-Mottet - Soins à domicile
06 78 86 68 60

SOS médecin : 3624

COVID-19 : armoycovid19@gmail.com

Pharmacie de garde : 3237

